

**Portant sur une restriction et
interdiction de stationnement**

lieu : Rue Chalant



Nous, Maire de la Ville de RONCHIN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande de la société Fives ECL afin d'effectuer un transport exceptionnel le
Lundi 04/12/23 de 8h à 14h rue Chalant entre le n° 80 et le croisement Av Jean Jaurès.
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité et de régler la circulation
dans la commune.

Réf : JML/XT/MBF/MV N° AM-67/23

ARRETONS

Article 1 -

Le Lundi 04/12/23 de 8h à 14h, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits à partir du n°80 rue Chalant et le croisement Av. Jean Jaurès afin de permettre au transport exceptionnel de pouvoir circuler.

Article 2 -

Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la circulation sera interdite sur ce périmètre.

Le non respect de l'interdiction sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur. Le véhicule pourra faire l'objet d'une mise en fourrière par l'entreprise délégataire de service public en matière de fourrière municipale.

Article 3 -

Les panneaux d'interdiction seront fournis et posés avec le présent arrêté une semaine avant impérativement par la société Fives ECL.

Article 4 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près du Tribunal Administratif, sis 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification

Article 5 -

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de RONCHIN, à la Police Municipale, à la société Fives ECL et pour information au Commissariat de Police de WATTIGNIES, à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de LESQUIN et pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet du Nord.

Fait à RONCHIN, le 29/11/2023

Le Maire,

Jean-Michel LEMOISNE


Toute la correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
650, avenue Jean Jaurès
59790 RONCHIN

Tél : 03.20.16.60.00
Fax : 03.20.16.60.38

www.ville-ronchin.fr
Facebook : Ville de Ronchin